

◆ Les médicaments

La date de péremption des produits pharmaceutiques et des médicaments doit être vérifiée avant l'ouverture du centre. Les médicaments seront conservés dans un lieu, une armoire ou une trousse fermant si possible à clé. Tout médicament prescrit sur ordonnance doit être impérativement accompagné de l'ordonnance correspondante.

◆ La notice

Avant d'utiliser un produit ou d'administrer un médicament, il est nécessaire de lire attentivement la notice de celui-ci. Il convient de conserver avec précaution les produits pharmaceutiques et les médicaments (chaleur, soleil, humidité...).

◆ Les accidents

En cas d'accident grave, le directeur doit avertir les autorités ou services compétents ainsi que les familles. De plus, la déclaration d'accident (formulaire type) sera établie en deux exemplaires signés en joignant le certificat médical et les rapports des témoins cf p.31).

HYGIÈNE CORPORELLE

Les centres de vacances avec hébergement ou les centres de loisirs sans hébergement sont des lieux éducatifs à part entière dans la mesure où ils contribuent au développement harmonieux des enfants.

De ce fait, l'éducation à la santé en général et l'hygiène corporelle en particulier doivent trouver leur place dans les projets pédagogiques des équipes d'encadrement. Aussi, des temps consacrés à ces questions peuvent être aménagés (sous forme de jeu) afin de donner aux enfants une occasion supplémentaire de se responsabiliser et d'aborder l'hygiène de façon ludique et attractive.

L'assistant sanitaire peut avoir un rôle important d'information et de prévention dans ce cadre là.

Pour plus de détails, la direction de la Santé met à disposition gratuitement des brochures d'information.

◆ Quand se laver les mains ?

- Après être allé aux toilettes
- Avant la préparation des aliments
- Entre la préparation de denrées différentes
- Après avoir toussé ou s'être mouché
- Après avoir touché la poubelle
- Avant de manger
- Chaque fois qu'on l'estime nécessaire.

HYGIÈNE DE L'EAU

Il importe de veiller tout particulièrement à la qualité de l'eau destinée à la consommation ou à la préparation des repas.

En effet, l'eau peut servir de vecteur à différentes maladies parfois graves, qui, avec quelques mesures élémentaires d'hygiène, peuvent être évitées.

En tout état de cause, toutes les dispositions nécessaires en vue de préserver la santé des mineurs devront être prises.

◆ L'utilisation de l'eau potable est destinée aux usages suivants :

- La boisson
- Le lavage des mains
- Pour tous les besoins de la cuisine : lavage des légumes, des fruits, des ustensiles de cuisine, etc...